

## Conditions générales pour la location d'un mobil home au Camping de la Buge

Les réservations de locations doivent être accompagnées d'un acompte de 50 à 100 % correspondant au forfait hébergement. Il n'y a pas de frais de dossier. Le solde de la location, options, dépôt de garantie et la taxe de séjour sont payables à l'arrivée.

1. La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de la céder à un tiers. Le nombre d'occupants ne doit pas dépasser la capacité d'accueil.
2. Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de la responsabilité civile (assurance villégiature bien souvent comprise avec l'assurance habitation).
3. La location est disponible à partir de 16h00 et doit être libérée au plus tard à 10h00.
4. Un dépôt de garantie de 150 euros (pour un séjour d'une semaine ou plus) ou 70 euros (pour un séjour à la nuit) destiné à couvrir d'éventuels dégâts ou manquements du fait de(s) l'occupant(s) est demandé à l'entrée. Il est restitué après état des lieux au plus tard dans les 8 jours suivants le séjour, si aucune dégradation n'est constatée, ni aucun objet manquant. Le client s'engage à rendre la location dans l'état de propreté trouvé. Un forfait de 40 euros pourra être exigé pour ménage mal ou non fait. Le montant des réparations des dégradations au-delà de la somme versée comme dépôt de garantie sera à la charge du client, après imputation sur le dépôt de garantie.
5. Conditions d'admission d'un animal de compagnie dans le mobil home : les petits chiens (hors catégories 1 et 2) et chats sont admis à raison d'un animal par location s'ils sont en règle vis-à-vis de la législation (tatoués ou pucés, carnet de vaccination à jour). L'accès aux chambres et canapé leur est interdit. Le locataire doit veiller à ce que son animal ne cause aucun dégât au mobilier, et qu'il ne reste jamais seul dans la location. Il doit être tenu en laisse à l'intérieur du camp et être accompagné à l'extérieur pour la propreté. Il ne doit pas incommoder le voisinage par ses aboiements ou salissures.
6. Il est interdit de fumer dans la location. D'autre part, les couettes mises à disposition devront être au minimum revêtues de draps, avec une préférence pour des housses de couette.
7. Le locataire et ses accompagnants sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping affiché sur le panneau d'information, et dont un exemplaire sera remis sur demande. Pour rappel, le portail du camping sera fermé de 22h30 à 7h00 pour éviter tout véhicule à moteur, seul restera ouvert l'accès piéton. De même, s'il reçoit des visiteurs, le locataire devra les présenter à la réception du camping : leur véhicule stationnera sur le parking extérieur.
8. La responsabilité du camping au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit pendant ou à la suite d'un séjour, de nuisances dû aux phénomènes naturels, de panne ou mise en hors service ponctuel d'équipements techniques ou d'installation du camping.
9. Annulation du séjour : Selon l'article L. 121-20-4 – 2° du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon périodicité déterminée.  
Annulation du fait du camping : les sommes versées seront remboursées.  
Annulation du fait du client : celui-ci devra avertir le camping par écrit (mail ou courrier). A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat. Pour tout séjour annulé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le camping conservera l'acompte, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation. Pour un séjour annulé à moins de 30 jours de la date d'arrivée, ou de non-présentation, les sommes dues au titre du contrat, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation sont dus et conservés.  
Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, sans avis notifié au camping, son droit à la location est conservé jusqu'au lendemain midi. **En cas d'arrivée retardée, de départ anticipé ou d'interruption de séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.**  
Afin de vous assurer un éventuel dédommagement, nous vous proposons une assurance annulation-interruption de séjour auprès de notre partenaire GRITCHEN Affinity (conditions générales et garanties sur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)), moyennant 3,5 % du montant de votre séjour.  
**COVID-19 : Dans le contexte sanitaire actuel, et en fonction des informations et décisions que l'Etat, les Préfets ou les Maires pourraient être amenés à prendre (confinement, interdiction de circulation sur le territoire ou toutes autres raisons liées à la pandémie), nous appliquerons alors les directives fournies par la FNHPA.**
10. Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.
11. Le client renvoie sous 7 jours le contrat rempli et signé, accompagné du règlement correspondant. Une confirmation de réservation est renvoyée dès réception par retour.

Cher Client, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances puissent vous laisser le meilleur des souvenirs.